



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille



Syndicat - national - Indépendant
de l'Enseignement du Second degré
Fédération Autonome de l'Education Nationale



133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.siaes.com>

Promotion à la Hors Classe des professeur d'EPS. CAPA du 9 juin 2015 - Déclaration des élu(e)s du **SIAES - FAEN**

Avant de débiter les travaux de la CAPA, il nous semble important de rappeler la position du Syndicat Indépendant sur la promotion à la hors classe.

Le **SIAES - FAEN** estime normal que l'ancienneté soit prise en compte et œuvre pour que les professeurs ayant fait une carrière complète dans la fonction publique soient admis à la retraite en ayant atteint l'indice terminal de la Hors Classe.

Pour autant, le **SIAES - FAEN** ne rejette pas le « mérite ». Nous estimons que le travail de chacun doit être reconnu à sa juste valeur. Cela à l'expresse condition que la valeur professionnelle soit appréciée sur des critères objectifs et indiscutables, ce qui n'est pas toujours cas.

La reconnaissance de la valeur professionnelle doit se faire sur des critères objectifs et explicites et **dans le respect de la liberté pédagogique individuelle des professeurs**. Le **SIAES - FAEN** demande à ce titre une transparence totale avec la possibilité de contestation en CAPA de l'avis du chef d'établissement et/ou de l'IPR avant la décision finale du Recteur.

Les professeurs sont attachés à la reconnaissance de leur travail quotidien et de leur investissement tout au long de leur carrière.

Le **SIAES - FAEN** est donc opposé à un système de promotion « tout à l'ancienneté » et défend également la promotion de professeurs au 10ème échelon (voire au 9ème échelon) bénéficiant des meilleurs avis et/ou de points diplômes et/ou de points bi-admissibilité et/ou de points « éducation prioritaire ».

Il est à nos yeux totalement légitime qu'un professeur « plus jeune » (car ayant avancé au grand choix ou au choix, ce qui constitue une reconnaissance de sa valeur professionnelle), dont le mérite et l'investissement est reconnu, obtienne la hors classe alors qu'il est au 10ème échelon, voire dans certaines conditions très particulières au 9ème échelon.

Il est parfaitement possible de concilier ces deux revendications : faire que la hors classe soit un débouché de carrière pour tous, tout en reconnaissant la valeur professionnelle des candidats.

Les statistiques que nous avons réalisées aboutissent à plusieurs constats. Le nombre de candidats au 11ème échelon a fortement diminué ces dernières années et est devenu inférieur au nombre de promotions possibles (49 professeurs au 11ème échelon pour 55 promotions possibles cette année). **Il y a donc assez de promotions pour potentiellement promouvoir tous les candidats à l'échelon 11 et d'autres à l'échelon 10, voire 9.**

Le **SIAES - FAEN** estime néanmoins que le contingent de promotions est insuffisant et revendique son augmentation.

Nous constatons que le corps d'inspection a attribué 122 avis « très favorable » ce qui représente 16,69 % des avis. Le Bulletin académique stipule que les avis « très favorables » peuvent représenter jusqu'à 20 % des avis. Nous déplorons donc que tout le contingent ne soit pas utilisé, même s'il ne s'agit pas d'une obligation. En effet, même si cela serait sans effet sur leur promotion, l'attribution d'avis « très favorable » à des professeurs au 7ème ou au 8ème échelon serait une forme de reconnaissance de leur investissement.

Nous nous félicitons que le nouveau barème tienne toujours compte des diplômes, ce qui a toujours été une de nos revendications.

Nous nous félicitons que les services effectués en éducation prioritaire soient désormais mieux pris en compte dans le nouveau barème, ce qui correspond également à une de nos revendications.

Nous sommes conscients de la charge de travail supplémentaire occasionnée par la collecte des différents justificatifs et l'enregistrement des points afférents pour le gestionnaire de la DIPE en charge de la hors classe et nous le remercions également pour la qualité des documents de travail et sa disponibilité tout au long de l'année.

Enfin, nous ne terminerons pas cette déclaration sans aborder la question de nos traitements et des réformes en cours.

Le point d'indice étant « gelé » depuis Juillet 2010, une revalorisation globale et significative des traitements est impérative si l'on veut enrayer la paupérisation du corps professoral et la « crise des vocations ». Le point d'indice doit être significativement augmenté et les grilles indiciaires revalorisées.

Le **SIAES - SIES / FAEN** rappelle qu'il a toujours été radicalement opposé à la Loi de « refondation » de l'école de Vincent Peillon et à ses principales conséquences : création du bloc bac - 3 / bac + 3 ; rattachement du collège à l'école primaire ; modification du statut des enseignants et décret IMP ; suppression du redoublement ; réforme de l'éducation prioritaire et exclusion du dispositif de certains établissements ; et maintenant cette réforme du collège.

Le profond mépris affiché par la ministre de l'éducation nationale et le président de la République envers les professeurs et plus généralement envers tous les opposants à cette réforme est scandaleux, tout comme la mise en cause perpétuelle des enseignants.

Le **SIAES - SIES / FAEN** qui a toujours dénoncé le nivellement par le bas et l'égalitarisme, les renoncements successifs de la part de nos gouvernants, de gauche comme de droite, et l'abandon de la promotion du travail et de l'effort au sein de l'éducation nationale, refuse que les professeurs deviennent des animateurs socio-culturels et que des générations d'élèves soient sacrifiées.

Nous réclamons une véritable refondation de l'École, pas une nouvelle régression.

L'émancipation n'est possible que par l'instruction. Il n'y aura pas de réelle démocratisation sans accès au Savoir.

L'entreprise de déculturation à laquelle se livrent nos dirigeants est intolérable.

Nous refusons la suppression par la ministre, pour des raisons purement idéologiques, de certains enseignements relatifs aux piliers de notre civilisation et de notre culture (latin, grec, langues régionales), de parties de programmes scolaires en Histoire-Géographie, et de dispositifs qui ont fait la preuve de leur réussite.

Nous défendons la liberté pédagogique individuelle des professeurs et la transmission des savoirs et savoir-faire au sein de l'école républicaine.

Le **SIAES - SIES / FAEN** avec l'intersyndicale SNES-SNEP/FSU, FO, CGT, SUD et SNCL-FAEN appelle à la grève et aux manifestations le 11 juin et n'exclut pas d'appeler à la grève des examens si les textes relatifs à la réforme du collège ne sont pas abrogés.

Jean Luc BARRAL et Marie Christine GUERRIER
Commissaires Paritaires EPS du **SIAES - FAEN**